

**TRAVAUX DE VOIRIE
REEMPLACEMENT D'UN POTEAU TÉLÉCOM
111, RUE PAUL CÉZANNE**

SOLUTIONS 30 SUD EST / ORANGE

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande en date du 17 MARS 2026 de Madame Marie-France SILVA – Assistante Administrative
Entreprise Solutions30 Sud Est – sise : route des Crêtes – 06560 VALBONNE
(courriels : franca.silva@solutions30.com ; dict.cpcp@solutions30.com),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les travaux pour le remplacement d'un poteau Télécom Orange : 111, rue Paul Cézanne par l'entreprise SOLUTIONS 30 SUD EST et SES SOUS-TRAITANTS, sont autorisés :

DU LUNDI 13 AVRIL 2026 AU VENDREDI 17 AVRIL 2026

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera "en alternance" par demi-chaussée réglementée en alternat manuel à l'aide de panneaux K10 ou par feux tricolores de type KR11.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de mettre en place un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours Citoyen» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 17 9 MARS 2026

Jean-Paul JOSEPH.
Maire de Bandol,


Réf. : AP/NM.